

*1. Analyse juridique des actions de l'instrument souple.* Pour développer le « Baromètre participatif », la première étape consiste en une analyse juridique approfondie d'un corpus d'actions adoptées par la Ville dans un Plan d'action spécifique. Pour cela, nous avons choisi le PDZA de 2018, et mise à jour en 2024, parce qu'il illustre pleinement l'idée du droit souple co-construit et s'inscrit directement dans l'esprit d'une gouvernance durable. Cette analyse mobilisera à la fois les méthodes de la doctrine juridique et une étude empirique des textes, afin d'identifier leurs fondements normatifs, les logiques de régulation sous-jacentes et leur contribution aux objectifs de transition écologique et de gouvernance participative.

*2. Conception et déploiement du Baromètre participatif et de l'Observatoire de la gouvernance.* La deuxième étape consiste à mettre en place deux instruments complémentaires : (i) le « Baromètre participatif », élaboré à partir de questionnaires standardisés et d'indicateurs intégrant l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI), permettra de recueillir de manière récurrente la perception citoyenne quant à l'accessibilité, la qualité et l'impact des processus participatifs municipaux. (ii) l'Observatoire de la gouvernance pilote, intégré au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG), constituera une base de données factuelles recensant les initiatives mises en œuvre par la Ville et assurant leur suivi longitudinal. Il prendra la forme d'une plate-forme numérique hébergée sur le site du CrRDG.

*3. Collecte et analyse des données empiriques.* La recherche repose sur une stratégie mixte de collecte de données, combinant méthodes quantitatives et qualitatives. Les **données quantitatives** seront recueillies par le biais d'enquêtes face-à-face et de sondages en ligne réguliers (un sondage à chaque six mois) auprès de la population ciblée par l'action proposée dans le PDZA (par exemple, l'action « Développer et déployer une identité pour l'agriculture et la foresterie sherbrookoise » et ses impacts sur les Agricoles Forestières et les Rurales Forestières), permettant de produire des indicateurs chiffrés sur l'acceptabilité, l'inclusion et la légitimité des instruments souples. Les **données qualitatives** comprendront des entretiens semi-dirigés avec des acteurs municipaux, associatifs et citoyens, ainsi qu'une analyse de contenu des documents institutionnels et des délibérations publiques. Les données seront traitées par analyses statistiques descriptives et comparatives pour la partie quantitative, et par codage thématique et triangulation pour la partie qualitative.

*4. Comparaison longitudinale et modélisation.* Afin de capter l'évolution des dynamiques de gouvernance, la recherche adopte une démarche longitudinale, structurée autour de deux cycles de collecte de données sur une période de 12 mois après avoir conçu l'outil. Cette approche permettra de comparer les résultats dans le temps, d'identifier les changements dans la perception citoyenne et dans les pratiques institutionnelles, et d'évaluer l'impact effectif des actions proposées par le PDZA. L'objectif final est de modéliser les conditions d'acceptation et d'effectivité de cet instrument, en produisant des connaissances théoriques novatrices et des outils pratiques expérimentaux transférables à d'autres municipalités canadiennes.

Les intervenants dans ce projet : la ville de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke (LIIM et CrRDG)

Les bénéficiaires du produit : en principe, les citoyen(ne)s de la ville de Sherbrooke et la communauté scientifique juridique avec potentiel d'être un modèle pour d'autres villes canadiennes.